



INSECTICIDE POUR INSECTES VOLANTS et RAMPANTS en boîtier aérosol à diffusion localisée

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Portatif : Application simple et rapide | <input checked="" type="checkbox"/> Désinsectisation des surfaces et locaux par voie aérienne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion « localisée » | <input checked="" type="checkbox"/> Réduit les risques de prolifération de insectes |
| <input checked="" type="checkbox"/> Spécial traitement locaux fermés | <input checked="" type="checkbox"/> Destructeur à distance des insectes présents |

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	792 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
POINT D'ECLAIR	15 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
ODEUR	Caractéristique de solvant (sans ajout de parfum)
COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné	

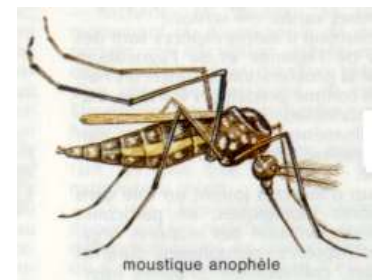
PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Agit par contact ou par ingestion contre les insectes.

Action destructrice du système nerveux des insectes volants :

- mouches
- moustiques
- guêpes
- frelons
- frelons asiatiques

Egalement actif sur les insectes rampants (blattes, punaises, cafards, puces, poux, mites, etc...) présents au moment de la pulvérisation.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Pour toute application, que ce soit en intérieur comme en extérieur, comme pour tout insecticide en aérosol, veiller avant de pulvériser à ce qu'aucune source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) soit présente dans le local ou les environs du lieu d'application.

Traitement insectes volants :

Effectuer une brève pulvérisation de préférence en direction du plafond directement sur les insectes.

Traitement insectes rampants :

Pulvériser sur les insectes et surtout sur les endroits de passage et de séjours habituels des insectes (plinthes, bas de fenêtres, zones obscures, humides ou chaudes, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, fissures de murs, sous-sols).

Renouveler périodiquement dès la réapparition afin d'éviter la réimplantation de nouvelles colonies d'insectes rampants.

Ne pas pulvériser vers des denrées alimentaires, retirer les produits non emballés et les matériels pouvant être mis en contact direct avec les aliments (en cas de contact avec les surfaces pouvant être au contact des denrées, laver soigneusement avec un détergent compatible pour l'utilisation en industries agroalimentaires).

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de fonctions insecticides

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforet, ni brûler, même après usage. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie conformément à la réglementation nationale.

Nom	Cas	Conc.	usage biocide entrant dans la catégorie TP18 « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».
CYPERMETHRINE	52315-07-8	5 g/kg	

AMM : FR-2023-0068

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par la réapparition d'insectes. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conservet et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas fumer. Conservet hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours consulter la fiche technique ou réaliser un essai pour déterminer si compatibilité et application appropriées.

UFI : EAF3-8013-X00F-1JXV



USINE MICHEL

Sarl au capital de 8000€
890 Rte de Carpentras
04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837.
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref. A221010

Révision n° 1
223192 HJ